

Compte-rendu Conseil Municipal du vendredi 3 juin 2016 – 20h

L'An deux mil seize, le 3 juin, à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2016.

PRÉSENTS: M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, Mme MAGAT Christine, M. BONNEFOI Roland, M.

BERTHILLOT Jean-Luc, Mme GRUDÉ Audrey, Mme MIRAILLER Amélie, Mme ARAUJO Barbara.

ABSENTS EXCUSÉS: M. MOULIN Jean-Yves, M. MAILLARD Fabien, Mme SAUMET Marion.

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice: 11

Nombre de membres présents: 8

Nombre de membres votants: 8

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 25 mars 2016. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure de mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), en application de la loi NOTRe. L'approbation du nouveau périmètre a été validée par arrêté préfectoral le 6 avril 2016 (proposition n°2). Ce schéma prévoit la fusion de la Communauté d'agglomération LOIRE FOREZ, de la communauté de communes du Pays d'Astrée, de la communauté de communes des Montagnes du Haut Forez et de l'extension à 14 communes de la communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château. La commune doit donner son avis sur ce schéma, dans un délai de 75 jours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la proposition n°2 au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et à l'arrêté préfectoral du 6 avril 2016.

Avenant au Contrat Communal Simplifié (COCS)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la signature du Contrat Communal Simplifié (COCS) avec le département de la Loire, en date du 13 mai 2013 et son approbation au conseil municipal du 5 avril 2013. Ce contrat formalise les aides accordées par le département à la commune.

Compte-tenu des contraintes financières, les travaux de réhabilitation et extension de la mairie sont annulés. De nouveaux projets sont inscrits (pigeonnier, vestiaires du stade, démolition bâtiment attenant à la mairie), pour un coût total moins élevé.

Ces modifications font l'objet d'un avenant au COCS, pour un montant d'aides financières du département de la Loire de **43 164 €**, pour les 3 nouvelles opérations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'avenant au Contrat Communal Simplifié, à signer avec le département de la Loire, ainsi que les nouveaux projets de travaux.

• Dossiers de demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité, au département de la Loire, canton de Montbrison.

Il rappelle également que des dossiers ont été déposés en 2015, mais que tous les dossiers n'ont pas pu être financés, du fait d'une enveloppe financière réduite. Par conséquent, les dossiers de l'équipement de la cuisine de la salle de l'ERA (coût : 20 698 €) et celui de la création du jardin d'enfants (9 853 €) sont reportés sur 2016.

Le conseil municipal prend acte du report des 2 dossiers (équipement de la cuisine de la salle de l'ERA et création du jardin d'enfants) sur l'année 2016, pour solliciter l'aide du département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité.

• <u>Dossier de demande de subvention au titre du contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) – Pays du Forez</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité de déposer une demande de subvention au titre du contrat de développement durable Rhône Alpes (CDDRA) Pays du Forez, pour les travaux de restauration du pigeonnier. Le montant des travaux s'élève à 17 189.35 € HT.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention au CDDRA – Pays du Forez pour les travaux de restauration du pigeonnier et autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier.

Projet de numérotation des maisons et désignation des rues

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la désignation d'une commission pour travailler à la mise en place de la numérotation des maisons et désignation des rues, lors de la séance du 25 mars 2016.

Le projet est en cours d'étude (1 devis reçu et travail avec Loire Forez et le SIG).

Il propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, afin de désigner une commission plus réduite qui sera composée de 3 personnes.

Le conseil municipal prend acte de l'avancement du projet pour la mise en place de la numérotation des maisons et de la désignation des rues.

Convention « participation citoyenne »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à passer entre la sous-Préfecture, la gendarmerie, le procureur de la république et la commune pour la mise en place d'un protocole de « participation citoyenne ».

Ce protocole se veut une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale et précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif " participation citoyenne "

Le dispositif vise à :

- rassurer la population;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinguance d'appropriation ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le protocole à passer avec la sous-préfecture, le procureur, la gendarmerie et la commune pour mettre en place un réseau de « participation citoyenne ».

• Tarif de location de l'ERA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location de la salle d'équipement rural d'animation. Ils sont de 350€ pour le week-end pour les habitants de la commune (et 50€ pour la location de la vaisselle) et de 650€ pour les personnes extérieures de la commune (et 70 € pour la location de la vaisselle). Le tarif de 100 € est appliqué aux associations, si la commune prend en charge le nettoyage de la salle.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de considérer ces tarifs pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, maintient les mêmes tarifs 2016 sur 2017, pour la location de la salle d'équipement rural d'animation.

Informations diverses:

- augmentation du tarif du transport scolaire (110 €)
- devis pour les travaux de démolition du bâtiment attenant à la mairie
- changement des horaires scolaires à la rentrée 2016
- concours de dessins des enfants
- la mairie sera fermée du 11 au 31 août 2016
- PLUi H : réunion de secteur le 9 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le 9 juin 2016, Le Maire, Jean Paul DUMAS,